

GRILLE TARIFAIRE AU 1^{er} janvier 2026

TERRITOIRE DE PINSAC (service Bourg)

TARIFS DU SERVICE AUX ABONNES

La part collectivité est déterminée chaque année par délibération de la collectivité et la part exploitant est actualisée chaque année dans les conditions prévues au contrat entre la collectivité et l'exploitant.

Part Collectivité		Part Exploitant	
• Abonnement	67,67 € HT	• Abonnement	40,09 € HT
• Prix au m ³	0,5366 € HT	• Prix au m ³	0,8104 € HT

BORDEREaux DES PRIX AUX ABONNES

Désignation des interventions		Montants en euros HT
1.3.	Fermeture de branchement en cas de non-respect des règles d'usage	63,30 €
2.3.	Fermeture de branchement suite à résiliation à la demande de l'abonné et en cas de discontinuité de contrat	gratuite
3.3.	Fermeture de branchement pour impossibilité de relève du compteur	63,30 €
3.7.	Fermeture de branchement suite à non-paiement de factures pour une résidence secondaire	63,30 €
4.5.	Fermeture de branchement suite à demande du client pour absence prolongée, fermeture hivernale,...	50,24 €
4.5.	Fermeture de branchement en cas de non-respect des règles d'usage	63,30 €
6.2.	Fermeture de branchement en cas de refus de contrôle ou de mise en conformité non réalisée d'usage	63,30 €
1.3.	Ouverture de branchement pour remise en service suite à non-respect des règles d'usage	63,30 €
3.3.	Ouverture de branchement pour remise en service suite à impossibilité de relève du compteur	63,30 €
3.7.	Ouverture de branchement pour remise en service suite à non-paiement de factures pour une résidence secondaire	63,30 €

Désignation des interventions		Montants en euros HT
4.5.	Ouverture de branchement pour remise en service suite à demande du client après absence prolongée, fermeture hivernale, ...	50,24 €
4.5.	Ouverture de branchement pour remise en service suite à non-respect des règles d'usage	63,30 €
1.3.	Frais de déplacement à la suite d'un rendez-vous non honoré du fait du client	63,30 €
	Frais de déplacement suite à la demande de l'abonné, hors obligation contractuelle	50,24 €
2.1.	Frais d'accès au service (Frais de dossier), sans déplacement	59,28 €
2.1.	Frais complémentaire pour mise en service du branchement en cas de discontinuité de contrat	25,12 €
3.7.	Pénalités contractuelles pour retard de paiement de facture :	
	Relance simple	4,02 €
	Mise en demeure et avis de fermeture	10,05 €
	Pénalités sur les sommes dues par mois de retard (Minimum de facturation de 12,50 €)	1,0%
5.3.	Contrôle sur place, par jaugeage y compris déplacement de l'agent (Compteur de 15 ou 20 mm)	68,33 €
5.3.	Frais de vérification (étalonnage par organisme agréé)	
	Compteur DN 15 et 20 mm	183,20 €
	Compteur DN 25 et 30 mm	195,60 €
	Compteur DN 40 mm et supérieur	215,85 €
5.4.	Remplacement de compteur gelé, détérioré ou disparu : Plus-value sur le prix de la fourniture et la pose du compteur	50,24 €
6.2.	Contrôle d'une installation domestique équipée d'une ressource privée	100,48 €
	Contrôle initial ou périodique	80,38 €
	Contre-visite d'une installation non conforme	
1.3.	Dépose du compteur en cas de résiliation du contrat ou de non-respect des règles d'usage	60,29 €
3.3.	Relève du compteur à la demande de l'abonné, en dehors des campagnes contractuelles	60,29 €
3.3.	Absence de l'abonné à un rendez-vous pour relève du compteur sans accès direct et après deux passages infructueux	63,30 €